

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1684

présenté par
Mme Mauborgne

ARTICLE 27

Compléter cet article par les mots :

« , qui comprennent notamment les représentants des syndicats représentatifs des professionnels de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure explicitement la présence des représentants des syndicats représentatifs des professionnels de santé (médecins, infirmiers, etc.) au sein des instances chargées de mettre à jour, dans un délai de cinq ans, les nomenclatures et la classification générales des actes professionnels.